



**Municipalité de Saint-Didace**  
**Province de Québec**  
**MRC de D’Autray**

**Demande de dérogation mineure**

*Avis public* est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier, que :

1. Une demande de dérogation mineure a été déposée par le propriétaire du lot 5 127 393 (751 chemin du Lac-Thomas) aux fins de construire un bâtiment secondaire.
2. La hauteur de cette construction serait de 5.44 mètres alors que le règlement prévoit qu’elle ne peut dépasser la hauteur du bâtiment principale (4.52 mètres).
3. De plus, ce bâtiment serait situé en cour avant et empiéterait dans la marge avant.
4. Le Conseil municipal se prononcera sur cette demande de dérogation, lors de sa séance ordinaire, le 12 décembre 2016 à 20h00, à la salle de l’Auberge du Château.
5. Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Didace  
ce 10 novembre 2016.

André Allard  
directeur général